

ANNEXE 2

PPBE 3^{ème} échéance MODALITES DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Conformément à l'article L.572-8 du Code de l'Environnement, le projet de PPBE 3^{ème} échéance des routes départementales du Haut-Rhin doit être mis à la consultation du public pour une durée de deux mois, afin de recueillir les éventuelles remarques qui servent à l'établissement du document définitif.

La période retenue se situe entre le 27 juillet au 27 septembre 2020.

Elle sera menée selon l'échéancier suivant :

- Publication d'un avis dans la presse : 15 jours avant le lancement de la consultation du public ;
- Consultation du public : mise à disposition pendant deux mois du projet de PPBE ;
- Consultation dématérialisée du PPBE sur le site du CD68 (les modalités de mise à disposition de cette forme dématérialisée respecteront les textes réglementaires) avec une lecture numérique du PPBE, ainsi qu'un formulaire pour recueillir les remarques du public ;
- Le public pourra également consulter le projet de PPBE 3^{ème} échéance sur les sites géographiques différents : à l'Agence Routière Nord à INGERSHEIM, à l'Agence Routière Centre à ENSISHEIM, à l'Agence Routière Sud à ALTKIRCH ;
- Un registre sera mis à disposition pour les remarques.

Attention : les modalités de consultation seront adaptées selon l'évolution du contexte « Covid19 ».